

BILLET

L'ÉCOCONCEPTION, UNE DEMARCHE BÉNÉFIQUE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

L'ADEME est fortement mobilisée pour accompagner les entreprises dans leurs démarches d'écoconception. Un nombre record de projets a été financé sur la période 2021-2022, grâce notamment au Plan de Relance. L'ADEME présente aujourd'hui le bilan de ses actions, avec l'annonce des lauréats de l'Appel à projets de R&D Perfecto 2022 et un focus sur l'Ecolabel européen qui fête ses 30 ans. En 2023, l'ADEME continuera d'accompagner les entreprises porteuses de projets d'écoconception.

L'écoconception, qu'est-ce que c'est ?

L'écoconception est une démarche qui s'offre à toutes les entreprises pour améliorer leur performance globale, économique et sociale. Cela se traduit par l'intégration d'aspects environnementaux dès la conception et le développement des produits et des services. Multicritère, basée sur l'analyse complète du cycle de vie (ACV) des biens et services, **cette approche permet d'adopter un processus de production plus vertueux et plus durable, de limiter les pollutions et d'économiser de l'énergie et des matières premières, réduisant ainsi la pression sur les ressources, l'environnement et les émissions de GES.**

L'écoconception est un levier de création de valeur, qui permet de répondre aux attentes d'une consommation plus responsable. C'est une solution viable et durable pour la préservation de l'environnement mais c'est aussi un outil bénéfique pour les entreprises, pour accroître leur compétitivité qui se traduit par des augmentations du chiffre d'affaires, de parts de marché, ainsi que de la satisfaction des clients.

Accompagnement des entreprises vers l'écoconception : l'ADEME dresse le bilan de ses actions

L'ADEME est fortement mobilisée pour accompagner les entreprises dans leurs démarches d'écoconception : **1 151 projets d'écoconception ont été accompagnés** depuis le 1^{er} janvier 2021, pour un montant total de 23M€.

L'ADEME a notamment accompagné les entreprises qui s'engageaient dans des démarches d'écoconception, **en finançant le temps passé interne de l'entreprise, les investissements ainsi que les prestations d'étude réalisées par des cabinets de conseil spécialisés en écoconception.** **L'ADEME a aussi accompagné les entreprises qui évaluaient et communiquaient à leurs clients les résultats de la performance environnementale de leurs produits ou service,** par exemple selon les critères de l'Ecolabel européen, de l'affichage environnemental selon le socle technique ADEME ou du label numérique responsable.

Plusieurs types de projets d'écoconception ont ainsi pu être soutenus :

- **Des « premiers pas » en écoconception** : Ce type de projet s'adresse aux TPE-PME et a pour objectif de se familiariser à l'écoconception, identifier des pistes d'écoconception (exemple : matière première recyclée, allongement de la durée de vie, logistique optimisée, etc...) pour améliorer l'empreinte environnementale des produits et services de l'entreprise, évaluer les économies potentielles et sensibiliser les équipes.
Résultat : 335 pré-diagnostics ont été accompagnés, pour un montant total d'aide de 1,7M€.
- **Diagnostic écoconception** : il s'inscrit dans un parcours de l'entreprise. Le diagnostic consiste à évaluer l'impact environnemental d'un produit ou service, et d'identifier les leviers d'optimisation. Il conduit l'entreprise à s'approprier et à intégrer, dans ses axes stratégiques et de développement, l'amélioration des performances environnementales. Il fournit à l'entreprise, les éléments utiles qui lui permettront de définir sa démarche d'écoconception et de s'engager ensuite dans un projet (mise en œuvre de la démarche, investissement, etc.)
Résultat : 113 diagnostics ont été accompagnés, pour un montant total d'aide de 1,7M€.
- **Projet de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception**. Il s'inscrit dans le prolongement d'un diagnostic et concrétise le passage de l'étude de faisabilité à la réalisation d'actions jusqu'à la commercialisation de produits ou services à moindre impacts.
Résultats : 212 projets de mise en œuvre d'une démarche d'écoconception, pour un montant total d'aide de 5,4M€
- **Projet d'investissement en écoconception**, faisant suite aux résultats d'une étude projet, dont la mise en œuvre est nécessaire à l'industrialisation et commercialisation de la solution écoconçue.
Résultat : 8 projets, pour un montant total d'aide de 1,75M€
- **Projet de R&D qui intègre une démarche d'écoconception, via l'appel à projets Perfecto : voir encadré**
Résultats : 41 projets, pour un montant total d'aide de 9,1M€
- **Projet de certification « Ecolabel européen » d'un bien ou service : voir encadré**
Résultats : 127 certifications, 0,9M€ d'aide
- **Projets relatifs à l'affichage environnemental** : Mise en œuvre de démarches d'affichage et de vérification des notes environnementales, ainsi que le déploiement d'expérimentations de l'affichage environnemental dans le domaine des textiles d'habillement et des chaussures
Résultats : 284 projets, 2,3M€ d'aide
- **Projet de certification selon les exigences du Label Numérique responsable**: cette certification montre qu'une organisation met en place une démarche numérique responsable exigeante.
Résultats : 31 projets, 0,2M€ d'aide

EXEMPLE AVEC LE VELO CARGO ECOCONÇU DE DOUZE CYCLE EN BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Cette entreprise de vélo cargo a avec le soutien de l'ADEME, fait appel en 2021 au Centre d'études techniques de l'industrie mécanique (Cetim) pour une analyse de cycle de vie de son modèle phare. Elle a également dans un second temps, bénéficié d'aides de l'ADEME pour relocaliser la production des vélos-cargos écoconçus à Ladoix-Serrigny.

En savoir plus sur le projet : <https://infos.ademe.fr/magazine-juillet-aout-2022/dossier/des-velos-cargos-encore-plus-vertueux/>

Innovation au service de l'environnement : l'Appel à projets de Recherche et Développement (R&D) Perfecto accompagne les entreprises dans leur démarche d'écoconception

L'ADEME soutient les entreprises, acteurs publics et privés de recherche qui cherchent à développer l'écoconception dans leur projet de R&D afin d'améliorer la performance environnementale de leur activité. Technologies, procédés, biens de grande consommation, outils et services numériques, énergie, bâtiment, logistique et emballages... l'ensemble des secteurs se sont mobilisés pour mettre en œuvre des solutions pour produire plus durablement tout en maintenant leur compétitivité.

L'édition Perfecto 2021 a permis de financer 15 projets pour un montant total d'aides de 3,1M€.
(France Relance : un soutien inédit aux PME engagées pour la transition écologique – ADEME Presse)

L'édition Perfecto 2022 a permis de financer plusieurs types de projets :

- **5 études de faisabilité** d'écoconception (Axe 1) qui portent sur l'identification des leviers d'écoconception dans le cadre d'une opération de recherche, développement, innovation.
- **9 projets de R&D basés** sur une démarche d'écoconception (Axe 2) qui portent sur le développement de nouveaux produits, de procédés industriels ou de services à impact environnemental minimal.
- **12 projets combinant les 2 axes, en commençant par une étude de faisabilité d'écoconception, suivie par un projet de R&D en écoconception.**

Pour l'édition 2022, 26 lauréats ont été retenus, pour un budget d'aides de 5,4 millions d'euros issu du Plan de Relance et un budget d'aides recherche de 650 000 euros.

La nouvelle édition Perfecto 2023 ouvrira en novembre 2022 avec une clôture des dépôts de dossier en février 2023.

ZOOM sur le lauréat Perfecto 2022 « Cactile »

Ce projet, porté par l'entreprise Cactile en partenariat avec les sociétés DDC, Apygec et Laëtis, propose l'écoconception d'une tuile multifonctionnelle et modulable permettant de développer des services écocitoyens sur les toitures des bâtiments. Celle-ci peut notamment collecter et stocker l'eau de pluie afin de diminuer l'engorgement des réseaux d'eau publics en période d'orage et participer ainsi à la protection des villes contre les inondations.

Le projet Perfecto permettra au consortium de placer l'écoconception au cœur du programme de R&D en identifiant les meilleures solutions pour réduire l'impact environnemental des produits et services imaginés sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Découvrir les projets lauréats de l'APR PERFECTO 2022 :

<https://librairie.ademe.fr/dechets-economie-circulaire/5849-resume-des-projets-laureats-de-l-edition-perfecto-2022.html>

LES 30 ANS DE L'ÉCOLABEL EUROPÉEN

Le meilleur repère pour acheter écologique depuis 30 ans

Créé en 1992, l'Écolabel européen est actuellement le seul label écologique européen soutenu par les pouvoirs publics et reste plus que jamais un critère fiable pour aider les consommateurs et acheteurs professionnels à repérer les produits et services les plus respectueux de l'environnement et de leur santé. L'Écolabel européen garantit une excellence écologique tout au long du cycle de vie des produits et services sur lesquels il est apposé avec des exigences strictes en matière de substances dangereuses, consommations d'eau, énergie, production de déchets, durabilité / réparabilité ...

L'Écolabel européen couvre 23 catégories de produits et services du magasin de bricolage à la grande surface: produits d'entretien et de nettoyage, hygiène et beauté, peintures et vernis, papeterie, habillement, terreaux et paillis, hébergement touristique... Actuellement 90 000 produits et services arborent l'Écolabel européen en Europe.

Faire le choix de l'Écolabel européen permet aux entreprises de se démarquer sur le marché, en affichant un engagement dans une démarche globale de management de l'environnement et d'économie circulaire.

L'ADEME a ainsi accompagné, dans le cadre du Plan de Relance, 127 entreprises dans l'obtention de l'Écolabel européen. Les secteurs du tourisme et de la propreté se sont particulièrement engagés sur ce sujet.



En savoir plus :

- [Affichez votre différence avec l'Écolabel européen | Entreprises | Agir pour la transition écologique | ADEME](#)

Pour aller plus loin :

- L'appel à projets Perfecto 2022 : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20211112/perfecto2021-200>
- Les dispositifs d'aide ADEME relatifs à l'écoconception : https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/recherche?keyword=ecoconception&sort_by=changed&sort_order=DESC&aap%5B0%5D=vous_cherchez%3AA+venir&aap%5B1%5D=vous_cherchez%3AEn+cours&aap%5B2%5D=vous_cherchez%3AAide+2022&aap%5B3%5D=the
- « Devenez plus performants grâce à l'écoconception » : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/ecoconception>

ADEME

Tél : 01 58 17 81 28
Mél : ademepresse@havas.com
Service de Presse

155 bis, Avenue Pierre Brossolette
92541 Montrouge Cedex



L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement

climatique, sols...- nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, du ministère de la Transition énergétique et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

[@ademe](https://twitter.com/ademe)